

D-2011/471

Ilot Armagnac. Aménagement d'un gymnase et d'une médiathèque. Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20100515 du 27 septembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un gymnase et d'une médiathèque sur l'îlot Armagnac avec l'agence d'architecture BAUDIN-LIMOUZIN sur la base d'une estimation prévisionnelle des travaux d'un montant de 2 907 535,90 € TTC - valeur octobre 2009.

Le maître d'œuvre a remis l'Avant Projet Définitif qui a été analysé par les services concernés. Le contenu répond aux spécifications du programme et a été adapté aux volumes aménagés.

Le nouveau montant des travaux s'élève donc à 3 072 662,30 € TTC - valeur actualisée juin 2011, soit 2 974 503,60 € TTC - valeur juillet 2010.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver l'Avant Projet Définitif validé par les services compétents et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant, sans incidence financière au marché de maîtrise.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 411-321 - article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE